



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 mars 2019 à 19 h 06, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est absente avec motivation : Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 16 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Bons coups du mois

Le conseil municipal souligne la Médaille de Bronze remportée par l'équipe du Club de Curling de Danville sous la direction de monsieur Ricky Bushey lors de la tenue des jeux du Québec.

Félicitation à toute l'équipe. Danville est fière de vous.

Un hommage est également rendu à madame Karine Vallières pour ses années de politique provinciale. Monsieur le maire, Michel Plourde, dresse un historique de son arrivée en politique et de sa carrière. Il souligne son travail acharné et surtout ses grandes qualités qui ont su faire en sorte qu'elle gagne rapidement le respect de ses pairs et du monde municipal qu'elle a si bien servi.

Elle aura été une femme de parole qui lorsqu'elle nous disait qu'elle prenait un dossier en mains, elle s'en occupait. La réponse n'était pas toujours celle souhaitée, mais au moins il y avait une réponse, un suivi et des explications, le tout dans des délais très rapides.

Le conseil municipal de la Ville de Danville tient à vous remercier, madame Vallières, pour ce grand respect à notre égard, votre collaboration et votre dévouement à faire la différence dans un monde où il pourrait être facile de simplement suivre la vague.

Merci à vous, c'est tout à votre honneur d'être et de demeurer une travailleuse acharnée pour servir votre population.

Nous avons été choyé de vous avoir dans notre comté.

081-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'ajout proposé au point 3.7 intitulé : Programme de subvention en culture – Appels de projets – Autorisation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE:

BONS COUPS DU MOIS : Jeux du Québec – Club de Curling – Médaille de Bronze -
Félicitations
Madame Karine Vallières

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2019 **Annexe 2.1**
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2019 **Annexe 2.2**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 Programme d'aide financière à l'achat de couches lavables – Renouvellement 2019 **Annexe 3.1**
- 3.2 Village-Relais – Colloque annuel – Inscription **Annexe 3.2**
- 3.3 Village-Relais – Organisation d'un coquetel de bienvenue
- 3.4 Enfants pratiquant un sport ailleurs que sur le territoire – Aide financière – Renouvellement **Annexe 3.4**
- 3.5 O.T.J. – Budget final – Dépôt **Annexe 3.5**
- 3.6 Parc – École Masson – Aide financière – Autorisation **Annexe 3.6**
- 3.7 Ministère de la Culture – Appel de projets- Dépôt d'une demande d'aide financière

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement de l'adhésion **Annexe 4.1**
- 4.2 Espèces Aquatiques Envahissantes – Conférence – Autorisation **Annexe 4.2**
- 4.3 MRC des Sources – Résumé des décisions et information **Annexe 4.3**
- 4.4 MMQ – Cyberattaques – Assurance **Annexe 4.4**
- 4.5 École secondaire le Tournesol – Gala Tournesol d'or – Demande de soutien **Annexe 4.5**
- 4.6 Maison du projet – Dépôt du document informatif **Annexe 4.6**

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 St-Georges de Windsor – Demande de desserte – Autorisation
- 6.2 Chemin Nicolet Falls – Décision préliminaire CPTAQ – Dépôt
- 6.3 Chemin Nicolet Falls – Désignation d'un agronome – Autorisation
- 6.4 Plateaux sportifs – Matériaux pour le lignage et l'entretien – Autorisation d'achat

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 Épandage de Matières résiduelles fertilisantes – Dossier Pierre Perron – Information **Annexe 7.1**
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 20 & 22, rue Water, Lot 4835546 **Annexe 7.2**
- 7.3 Règlement 196-2019 établissant le programme d'habitations durables de Danville – Avis de motion et dépôt du projet de règlement **Annexe 7.3**
- 7.4 Règlement 197-2019 – Vidanges de fosses septiques – Avis de motion et dépôt du projet de règlement **Annexe 7.4**
- 7.5 Lot 4 835 123 – Lot Saffin – Demande à la CPTAQ – Appui **Annexe 7.5**
- 7.6 Rapport d'émission des permis – Février 2019 **Annexe 7.6**
- 7.7 Bistro du carré – Permis de terrasse – Demande de renouvellement **Annexe 7.7**

8.0 SERVICE INCENDIE

9.0 DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Chevaliers de Colomb – Campagne du pain partagé – Autorisation de sollicitation **Annexe 9.10**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Marche de sensibilisation à l'autisme – 27 avril 13 h à Sherbrooke
- 10.2 Journée mondiale de l'eau – 22 mars 2019 à 19 h – Montréal



No de résolution
ou annotation

10.3 Les arts et la ville – Colloque annuel – 5-6-7 juin 2019 – Vaudreuil – Dorion
Annexe 10.3

10.4 Copernic – Bulletin du mois de mars 2019

10.5 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Refus

10.6 Cercle des Fermières – Exposition annuelle – 10 avril 2019 à 13h30 – Invitation

10.7 Alain Rayes – Bulletin d'information Hiver

10.8 MTQ – Pont route Dubois – Limites de charges imposées

10.9 Sûreté du Québec – Parrainage

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
N/A

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

13.1 Prochaine assemblée régulière : 8 avril 2019 à 19 heures

13.2 Cercle des fermières – Exposition – 10 avril 2019 de 13h30 à 16h30

13.3 Journée de la terre – 22 mai 2019

13.4 Journée de l'arbre – 18 mai 2019 de 9 heures à midi – Garage municipal

13.5 Salon de l'emploi à Asbestos – 13 avril 2019 de 19h à 16h

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.0 PROCÈS-VERBAUX

082-2019

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

083-2019

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 mars 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

084-2019

3.1 Programme d'aide financière à l'achat de couches lavables – Renouvellement 2019

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2017, le conseil de ville adoptait la résolution no. 229-2017 visant la mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril 2018, le conseil de ville adoptait la résolution no. 123-2018 renouvelant le programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le programme initialement mis en place prévoyait 10 subventions de 100\$ pour l'année 2017 et qu'un renouvellement du programme devait être approuvé par le Conseil de ville tous les ans par voie de résolution;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de reconduire ce programme suivant les mêmes modalités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

DE RENOUELER le programme d'aide financière pour l'achat de couche lavable selon les termes et modalités de la résolution 229-2017 pour un maximum de 10 subventions de 100\$ pour l'année 2019.

DE PAYER les sommes versées en respect dudit programme par le biais d'une affectation en provenance de la réserve du fonds de collectes sélectives de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

085-2019

3.2 Village-Relais – Colloque annuel – Inscription et renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fédération des Villages-Relais pour renouveler notre adhésion et participer au 9^e congrès annuel qui se tiendra à Danville du 29 au 31 mai prochain sous le thème « Oser pour se différencier et communiquer pour être plus attractif »;

CONSIDÉRANT les thèmes abordés dans le cadre du congrès;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER l'adhésion de la Ville de Danville auprès de la Fédération des Villages-Relais du Québec.

D'AUTORISER la participation de madame Chantale Dallaire et de monsieur Daniel Pitre audit congrès;

ADOPTÉE

086-2019

3.3 Village-Relais – Organisation d'un coquetel de bienvenue

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-Relais tiendra son colloque annuel à Danville du 29 au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à la Ville de Danville de faire connaître son territoire;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville pour accueillir les participants lors d'un coquetel de bienvenue;

CONSIDÉRANT QUE ce coquetel sera une belle opportunité pour promouvoir notre ville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à organiser un coquetel de bienvenue pour les participants au congrès de la Fédération des Villages-Relais le mercredi 29 mai 2019.

ADOPTÉE

087-2019

3.4 Enfants pratiquant un sport ailleurs que sur le territoire – Aide financière - Renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2015, le Conseil de ville de Danville adoptait la résolution 426-2015 mettant en place une aide financière d'un maximum de 80 \$ par enfant de moins de 18 ans pour contribuer à l'inscription des enfants vivant sur le territoire de la Ville de Danville à des activités de sports et de loisir dispensés par un OSBL qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou sur le territoire de la MRC des Sources ;


CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a étendu cette aide financière d'un maximum de 80 \$ aux enfants suivant des cours d'art et de musique dispensés par un OSBL données par des organismes sans but lucratif qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou sur le territoire de la MRC des Sources par l'adoption de la résolution 279-2017 le 14 août 2017 ;


CONSIDÉRANT QUE ces programmes sont reconduits depuis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler cette aide financière pour l'année financière 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER l'aide financière d'un maximum de 80\$ par enfant de moins de 18 ans pour

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>ceux et celles qui pratiquent un sport ou un loisir qui n'est pas offert sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.</p> <p>DE RENOUELER l'aide financière d'un maximum de 80\$ par enfant de moins de 18 ans pour ceux et celles suivants des cours d'art et de musique qui ne sont pas offerts sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.</p> <p>D'AUTORISER le versement de l'aide financière sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que l'enfant de moins de 18 ans est inscrit à un tel sport, loisir ou cours d'art et de musique qui n'est pas offert sur le territoire de la Ville de Danville ou de la MRC des Sources et que les frais d'inscription sont acquittés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.5 O.T.J. – Budget final – Dépôt</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a autorisé la tenue d'activités supervisées par l'O.T.J. pour la semaine de relâche tel qu'il appert de la résolution numéro 518-2018 adoptée le 17 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plus de 40 enfants se sont inscrits;</p> <p>Madame Marie-Soleil Comeau dépose le rapport budgétaire final de la semaine de relâche 2019. Un léger dépassement 470.66 \$ est noté, mais pleinement justifié en raison des autres activités se tenant au centre Mgr Thibault et à l'entretien additionnel requis.</p> <p>Les membres du conseil remercient l'équipe de l'O.T.J. pour les activités tenues pendant la semaine de relâche.</p>
	<p>3.6 Parc – École Masson – Aide financière – Autorisation</p> <p>Ce point est reporté au prochain atelier de travail.</p>
<p>088-2019</p>	<p>3.7 Programme de subvention en culture – Appel de projets – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l'appel de projets culturels actuellement en cours;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir le milieu culturel de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la chargée de projets à déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Danville dans le cadre du programme de subvention en culture.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
<p>089-2019</p>	<p>4.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Renouvellement de l'adhésion</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est membre du Conseil Sport loisir de l'Estrie depuis quelques années;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à cet organisme permet d'avoir accès à une multitude d'informations en matière de loisir;</p> <p>CONSIDÉRANT les coûts d'adhésion;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUELER l'adhésion de la Ville de Danville au Conseil Sport loisir de l'Estrie au montant de 100 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>4.2 Espèces aquatiques envahissantes – Conférence - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil qu'une conférence sur les espèces aquatiques envahissantes sera offerte par Copernic le 21 mars prochain à 13h30 à la salle Madeleine-Lamoureux au 309, rue Chassé à Asbestos.</p> <p>Les personnes intéressées à y participer sont invitées à communiquer avec la direction générale.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>4.3 MRC des Sources –Résumé des décisions et information</p> <p>La directrice générale dépose à l'intention des membres du conseil un résumé des principales décisions prises lors de l'assemblée du conseil des maires de la MRC des Sources du 7 février 2019.</p> <p>Monsieur le maire Michel Plourde fait état des points discutés et des dossiers en cours à la MRC des Sources.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>4.4 MMQ – Cyberattaques – Assurance</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une offre de la MMQ pour de l'assurance contre les cyberattaques.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>090-2019</p>	<p>4.5 École Secondaire Le Tournesol – Gala Tournesol d'or – Demande de soutien</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'école secondaire Le Tournesol pour la tenue de son Gala Tournesol d'or;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette école n'est pas située sur notre territoire et ne dessert que peu d'élèves de Danville, s'il en est;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de créer des prix inspirations pour les écoles du niveau secondaire desservant son territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE NE PAS SOUTENIR financièrement le Gala Tournesol d'or.</p> <p>La Ville de Danville tient toutefois à féliciter les étudiants pour leur persévérance, leurs efforts et leurs réussites.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.6 Maison du projet – Dépôt du document informatif</p> <p>Messieurs Michel Plourde et Daniel Pitre déposent un document expliquant la création de la maison du projet au lieu et place des samedis du maire.</p> <p>La maison du projet sera un lieu convivial qui favorisera le partage d'idées et l'émergence de projets en lien avec le développement et la qualité de vie de Danville.</p> <p>Elle servira également de lieu de consultation de la population et de discussions sur des projets de la Ville.</p> <p>La maison du projet sera mise en place prochainement.</p> <p>Les citoyens seront invités à l'inauguration.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Aucun point n'est discuté.</p>



No de résolution
ou annotation

QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Carmelle Martin Roy désire plus d'informations sur le programme de vidanges de fosses septiques. Elle met en relief les obligations du programme et les coûts reliés aux vidanges lesquels constituent pour elle, une augmentation de taxes. Elle désire également savoir comment fonctionneront les vidanges additionnelles lorsque requises.

Monsieur le maire indique que les coûts sont le coût réel de la vidange suite aux deux appels d'offres tenus par la MRC des Sources lors de l'octroi du contrat de vidange.

Le gouvernement nous oblige à faire respecter la réglementation quant à la conformité et la vidange des fosses septiques et nous devons le faire suivant les règles applicables.

Pour les vidanges additionnelles, les citoyens pourront donner le contrat à la personne de leur choix et acquitteront les frais de ces vidanges additionnelles directement auprès du fournisseur qu'ils auront choisi. La ville n'interviendra pas dans les vidanges additionnelles.

Monsieur Réginald Couture désire savoir où est le siège social de la Fédération des Villages-Relais. Monsieur le maire répond que le siège social est à Danville. C'est l'ensemble des municipalités membres de la Fédération qui par leurs cotisations contribuent au paiement du salaire des ressources que l'on retrouve au siège social. Ces employés ne sont pas des employés de la Ville de Danville.

Monsieur Hertel Boisvert souhaite faire état de ses craintes face à la collaboration qui semble d'établir avec la Ville d'Asbestos. Il fait un retour historique pour mettre en garde les membres du conseil contre ce qu'il qualifie comme étant les véritables intentions de la Ville d'Asbestos.

Monsieur le Maire le rassure en lui indiquant que les membres des conseils ont changé et que la collaboration est sincère et non intéressée. Chacun à avantage à travailler avec l'autre.

Monsieur Richard Letendre souhaite féliciter monsieur Daniel Pitre pour la table de concertation sur la culture tenue cette année.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

091-2019

6.1 St-Georges de Windsor – Demande de desserte - Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de desserte formulée par la municipalité de St-Georges de Windsor par la résolution numéro 2019-38 adoptée le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de desserte est pour des situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à évaluer les coûts requis pour effectuer la desserte demandée;

D'AUTORISER la directrice générale à négocier les modalités de cette desserte et à proposer une entente à la municipalité de St-Georges de Windsor.

ADOPTÉE

6.2 Chemin Nicolet-Falls – Décision préliminaire de la CPTAQ - Dépôt

La directrice générale dépose la décision préliminaire prononcée par la CPTAQ dans le dossier du Chemin Nicolet-Falls.

La décision préliminaire fait droit au projet de mur de rétention proposé sujet au respect des certaines décisions.

Les observations de la Ville peuvent être présentées dans les trente (30) jours de ladite décision préliminaire.

Le tout est soumis à titre d'information.

092-2019

6.3 Chemin Nicolet-Falls – Désignation d'un agronome - Autorisation

CONSIDÉRANT la décision préliminaire reçue de la CPTAQ dans le dossier de réfection du Chemin Nicolet-Falls en date du 7 mars 2019;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette décision préliminaire, des recommandations sont formulées;
CONSIDÉRANT QUE la Commission exige que les travaux d'implantation de la canalisation de drainage et des aires de travail soient faits sous la surveillance d'un agronome;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de retenir les services d'un agronome pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à retenir les services d'un agronome pour la surveillance des travaux d'implantation de la canalisation de drainage et des aires de travail du projet du chemin Nicolet-Falls.

ADOPTÉE

093-2019

6.4 Plateaux sportifs – Matériaux de lignage et l'entretien – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition des matériaux de lignage et d'entretien requis pour les différents plateaux sportifs de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats de matériaux de lignage et d'entretien requis pour les différents plateaux sportifs de la Ville de Danville, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 10 000 \$.

ADOPTÉE

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Épandage de matières résiduelles fertilisantes – Dossier Pierre Perron - Information

La directrice générale informe les membres du conseil et la population qu'il y aura épandage de résidus de désencrage chaulant en provenance de l'usine Cascades Groupe Tissu de Kingsey Falls au cours de l'hiver jusqu'à l'automne 2019 sur la propriété de monsieur Pierre Perron représentée par les lots 4 078 027, 4 078 040, 4 079 716 et 5 423 174.

Monsieur Perron est présent et donne des explications sur le type d'épandage effectué et la fréquence.

Le tout est soumis à titre d'information.

094-2019

7.2 Demande de dérogation mineure – 20 & 22, rue Water, Lot 4 835 546

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 835 546 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond visant à autoriser et à reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal ainsi que les travaux d'agrandissement effectués sur celui-ci en 1999;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a pour effet de reconnaître l'implantation du bâtiment principal à 0,92 m du garage au lieu de 2,0 m, tel que le prévoit la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE cette marge a été réduite suite à des autorisations de modifications des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'absence de préjudice pour les immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de la marge d'implantation du garage par rapport au bâtiment principal.



No de résolution
ou annotation

DE RECONNAÎTRE la conformité de l'implantation actuelle des bâtiments construits.

ADOPTÉE

7.3 Règlement numéro 196-2019 établissant le programme d'habitations durables de la Ville de Danville – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 347-2018 adoptée par le conseil municipal le 4 septembre 2018 autorisant la signature d'une entente avec la Ville de Victoriaville pour déployer le programme de développement durable de la Ville de Victoriaville sur le territoire de Danville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de participer au développement d'un volet patrimonial dans le cadre de programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est prête à adopter le programme d'habitations durables de Victoriaville sur son territoire et est disposée à affecter une somme de 20 000 \$ pour l'année 2019 aux fins de ce programme;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du conseil;

AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Boissé à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 196-2019 établissant le programme d'habitations durables de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement établit les modalités d'octroi d'aide financière pour les rénovations et/ou nouvelles constructions sur le territoire de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

7.4 Règlement numéro 197-2019 – Vidanges de fosses septiques – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a adhéré au programme de vidanges de fosses septiques instauré sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE pour donner plein effet à ce programme, la Ville de Danville doit adopter un règlement décrétant les modalités du programme de vidange de fosses septiques;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du conseil;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 197-2019 établissant le programme de vidanges de fosses septiques de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement établit les modalités du programme de vidanges de fosses septiques pour le territoire de la Ville de Danville.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

7.5 Lot 4 835 123 – Lot Saffin – Demande à la CPTAQ – Appui

Ce point a déjà été traité lors de la séance du 4 mars 2019 par la résolution 069-2019.

7.6 Rapport d'émission des permis – Février 2019

La directrice générale dépose le rapport d'émission des permis pour le mois de février 2019.

8 permis ont été délivrés pour une valeur de 192 497 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

095-2019

7.7 Bistro du Carré – Permis de terrasse – Demande de renouvellement

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, le Bistro du Coin demande à la ville d'utiliser le domaine public pour l'installation d'une terrasse en saison estivale;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, le Bistro du Coin a investi une somme substantielle afin de bonifier sa terrasse et rendre le tout plus agréable pour les piétons circulant à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des lieux publics met de la vie au Carré et qu'au cours de la dernière année, les propriétaires agissent de façon diligente dans l'utilisation des lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation a été gratuite en 2018 en raison de ces investissements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'utilisation des lieux publics, à savoir le trottoir sis en façade dudit commerce, par le Bistro du carré pour l'installation d'une terrasse pour leurs activités au cours de la saison estivale 2019.

DE FACTURER au Bistro du carré une somme de 250 \$ pour l'utilisation desdits lieux publics.

ADOPTÉE

8.0 SERVICE INCENDIE

Aucun point n'est traité à cet item.

9.0 DEMANDES DIVERSES

096-2019

9.1 Chevaliers de Colomb – Campagne du pain partagé – Autorisation de sollicitation

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation reçue des Chevaliers de Colomb pour la tenue de la campagne du pain partagé le vendredi, 19 avril 2019 au carré de Danville;

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'éléments de signalisation pour assurer la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb à s'installer au Carré de Danville pour la tenue de la campagne du pain partagé le vendredi 19 avril 2019.

D'AUTORISER la fourniture d'équipements de sécurité pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Louise Joyal demande à quelle date sera tenue la campagne du pain partagé? Monsieur le Maire répond que la campagne du pain partagé aura lieu le 19 avril 2019.


Madame Carmelle Martin-Roy souligne qu'elle remarque que le prix de vidange des fosses septiques augmente légèrement par rapport à quand elle le faisait faire par elle-même.

Monsieur le maire répond que le prix est le prix du marché obtenu après deux processus d'appel d'offres effectués par la MRC les Sources. C'est un prix fixé en tenant compte de tous les équipements dont le fournisseur aura besoin pour nettoyer toutes les fosses. Naturellement, le prix comprend les taxes applicables.

Monsieur Germain Ducharme demande quand le balai de rue sera passé. Monsieur Laroche répond que le balai est prêt et que les employés des travaux publics débiteront dès que la température le permettra.

Monsieur Richard Letendre souhaite connaître l'horaire et les sujets de la Maison des projets. Monsieur Daniel Pitre répond que l'horaire et les sujets seront connus au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. La maison des projets prendra forme au cours de l'été 2019.

Monsieur Jean-Guy Dionne parle de la volonté du Conseil de servir les citoyens par un regroupement des différents services offerts à la population à partir du centre Mgr Thibault.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Aucun rapport n'est déposé à la séance du milieu du mois.</p>
	<p>12.0 VARIA</p> <p>Monsieur Jean-Guy Laroche désire informer la population que monsieur Hertel Boisvert, présent lors de cette séance, quittera pour s'établir à Drummondville. Les membres du Conseil lui souhaitent un bon déménagement et l'invitent à revenir visiter Danville aussi souvent qu'il le souhaitera. Monsieur le Maire rappelle les nombreux accomplissements de ce dernier à Danville. Tout le conseil et le public présent se lèvent debout pour l'applaudir chaleureusement.</p> <p>Monsieur Richard Letendre invite les citoyens à se participer à la Journée de la terre qui aura lieu le 22 avril prochain afin de nettoyer le centre-ville et faire de petits gestes pour préserver notre environnement.</p> <p>Monsieur Gilles Parent informe la population que la Journée de l'arbre se tiendra le 18 mai 2019. Une distribution d'arbres et de compost aura lieu à cette date au garage municipal sis sur la rue Water.</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le Maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 8 avril 2019 à 19 heures.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Madame Louise Joyal souhaite que la Ville invite les écoles à nettoyer dans la ville lors de la journée de la terre. L'invitation sera lancée à tous et tous seront libres d'y participer.</p> <p>Monsieur Richard Letendre précise qu'il a déjà lancé une invitation aux deux écoles.</p> <p>Monsieur Perron demande si la Ville sera dédommagée pour l'utilisation excessive du Chemin Tremblay et de la route Castelbar en raison de la réfection du pont. Monsieur le Maire indique qu'une réclamation est en préparation auprès du ministère des Transports et que le député, André Bachand, a été sollicité à cet effet.</p> <p>Madame Carmelle Martin-Roy indique que le Chemin du Lac est endommagé à la hauteur de monsieur Lefebvre comme chaque année. Elle apprécierait que de la signalisation soit installée, afin d'aviser les automobilistes.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p>097-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 21 h 07.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, maire

Me Josée Vendette
Directrice générale par intérim